

## La participation canadienne au plan de Colombo

Bernard Bonin

Volume 34, Number 3, October–December 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001330ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001330ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonin, B. (1958). La participation canadienne au plan de Colombo. *L'Actualité économique*, 34(3), 400–413. <https://doi.org/10.7202/1001330ar>

## La participation canadienne au plan de Colombo

«Deux grandes expériences se poursuivent actuellement: en Chine, environ 600 millions de personnes tentent de relever leur standard de vie en suivant l'exemple de la Russie; aux Indes, environ 400 millions de personnes essaient d'arriver au même but en conservant la démocratie parlementaire. L'Asie entière a les yeux tournés sur ces deux pays afin de découvrir lequel atteindra son but le premier. Nous ne devons pas laisser la démocratie échouer. Nous ne pouvons bâtir un monde libre fort à moins de le rendre habitable pour les millions d'Asiatiques qui n'ont pas encore fait leur choix définitif.»<sup>1</sup> Le plan de Colombo tente précisément d'aider les Indes et les autres pays du Sud-Est asiatique à relever leur standard de vie tout en conservant un régime démocratique. Les objectifs économiques et politiques sont donc indissociables.

Nous nous proposons, après avoir donné quelques notes sur le plan de Colombo, d'étudier non pas la politique canadienne, car il ne semble pas y avoir de politique canadienne bien définie à ce sujet, mais plutôt ce que l'on pourrait appeler l'attitude du Canada à l'égard du plan de Colombo, depuis sa mise en opération.

\* \* \*

Le plan de Colombo tire son nom et son origine de la réunion des ministres du Commonwealth tenue au mois de janvier 1950,

1. Nik Cavell, conférence prononcée à Toronto le 24 mai 1957. L'auteur de la citation est l'administrateur canadien du plan de Colombo.

à Colombo, Ceylan. Cette réunion avait pour objectif d'étudier les moyens d'aider le développement économique des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques.

À l'origine du plan, seuls les pays du Commonwealth en faisaient partie; mais par la suite, d'autres pays en sont devenus membres. Les pays asiatiques qui recevaient de l'aide au début étaient l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Malaisie et Bornéo britannique; ceux qui en distribuaient étaient le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Très tôt après le début des opérations du plan, le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam en devinrent membres. Ils furent suivis de la Birmanie et du Népal en 1952, de l'Indonésie en 1953, et des Philippines, de la Thaïlande et du Japon en 1954. Tous ces pays, à l'exception du Japon, bénéficient d'aide extérieure pour poursuivre leurs plans de développement. Le Japon en est devenu membre à titre de donateur plutôt que de bénéficiaire. Les États-Unis ont également adhéré au plan en 1951, et ont fourni depuis lors une aide considérable.

Quelle est la nature du plan? Il s'agit d'un plan coopératif qui englobe l'ensemble des programmes de mise en valeur élaborés par les pays asiatiques et des programmes d'assistance des autres pays membres. L'initiative du développement économique relève surtout des bénéficiaires eux-mêmes, qui se sont engagés dans des plans de mise en valeur. Mais ces pays ont besoin d'aide extérieure pour en arriver à relever leur niveau de vie, et cette aide, ils la trouvent, en partie tout au moins, dans le plan de Colombo.

Ce plan n'a pas été élaboré pour une durée indéfinie. Il s'agit seulement de fournir aux pays asiatiques le «coup de pouce» dont ils ont besoin au départ, car avant que ces pays puissent se considérer comme économiquement indépendants, certaines tâches doivent être accomplies: accroître la production nationale, augmenter le montant de capitaux disponibles, etc. . .

La distribution de l'aide se fait comme suit: au cours des réunions annuelles du Comité consultatif<sup>1</sup>, on discute des projets élaborés par les gouvernements des pays asiatiques. Le gouvernement asiatique intéressé propose alors à un pays donateur certains projets pour lesquels il désire obtenir de l'aide. La ques-

1. Le Comité consultatif est formé des ministres des Affaires étrangères des États membres. Il se réunit une fois par année pour examiner les projets soumis, mais il ne prend aucune décision relative à la politique collective, qui puisse lier les États membres.

tion sera examinée par les deux gouvernements et on décidera ce qu'il y a de plus utile à faire. Plusieurs organismes participent à ces discussions. Ainsi, par exemple, au Canada, le système élaboré est assez souple pour permettre à plusieurs ministères (Affaires extérieures, Commerce, Finances, Agriculture, Santé nationale et Bien-Être social, Travail) ainsi qu'à des organismes comme la Banque du Canada, de participer aux discussions lorsque le sujet est de nature à les intéresser. Si le projet est accepté, un certain montant des fonds votés chaque année par le Parlement comme contribution au plan de Colombo sera versé à ce projet.

Les plans de développement s'étalent sur des périodes de temps variables selon les pays. C'est ainsi, par exemple que l'Inde, le Pakistan, les Philippines, l'Indonésie, le Népal, ont tous des plans quinquennaux de développement; la Birmanie a un plan quadriennal; Ceylan a réalisé un plan hexennal et travaille actuellement à la réalisation d'un nouveau plan plus vaste encore. Le gouvernement central du pays donateur, c'est du moins le cas pour le Canada, n'exerce pas de contrôle sur la façon dont les fonds sont dépensés, mais est mis au courant de l'utilisation qui en est faite.

L'aide est parfois distribuée autrement qu'en espèces, et lorsque ceci se produit, il est tenu compte des canaux commerciaux existants. Par exemple, Ceylan étant à court de nourriture, doit importer chaque année des quantités de farine considérables. Le Canada fera donc parfois un don de farine à Ceylan. Dans ce cas, le gouvernement canadien, plutôt que le gouvernement de Ceylan, paiera les exportateurs.

À l'origine du plan de Colombo, on avait fixé la date d'expiration du plan au mois de juillet 1957, mais depuis lors, elle a été reportée au mois de juin 1961. Les pays du Commonwealth qui en faisaient partie dès le début se sont engagés à fournir une contribution déterminée chaque année. Le Royaume-Uni a accepté de libérer des balances sterling bloquées à Londres et appartenant à plusieurs pays asiatiques. Ce montant devait s'élever à 42 millions de livres chaque année. L'Australie avait accepté de fournir au moins 75 millions de dollars au cours de la période de 6 ans. La Nouvelle-Zélande devait fournir 3.5 millions de livres pour les quatre premières années du plan, mais elle a continué à

PARTICIPATION CANADIENNE AU PLAN COLOMBO

y contribuer par la suite. Enfin le Canada avait déclaré être prêt à fournir, chaque année, 25 millions de dollars en plus de 400,000 dollars d'assistance technique. Cette contribution a cependant été accrue par la suite, et nous nous proposons de l'étudier maintenant en détail.

\* \* \*

On a vu que la contribution canadienne au plan de Colombo se fait de deux façons: sous forme d'aide financière et sous forme d'assistance technique. Nous examinerons tout d'abord l'aide technique. Le montant que le Canada s'est engagé à fournir chaque année à ce titre est consacré soit à la formation au Canada de stagiaires venant des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, ou encore à l'envoi de spécialistes canadiens dans ces pays. Si l'on tient compte du montant d'aide technique que le Canada a fourni de 1950, année d'origine du plan, au 31 décembre 1956, on constate que la moyenne annuelle prévue a été dépassée. En effet, au cours de cette période, le Canada a fourni près de 3.5 millions de dollars d'assistance technique. Voici comment s'est répartie cette assistance:

**Tableau I**

**Pays bénéficiaires de l'aide technique canadienne,  
et montants reçus de 1950 au 31 décembre 1956<sup>1</sup>**

(en milliers de dollars)

Birmanie.....	91	Nord-Bornéo.....	13
Cambodge.....	49	Pakistan.....	850
Ceylan.....	816	Sarawak.....	4
Inde.....	891	Singapour.....	25
Indonésie.....	366	Thaïlande.....	7
Laos.....	23	Viet-Nam.....	133
Malaisie.....	219	Total.....	3,487

Du début du plan au 31 décembre 1956, 636 titulaires de bourses de recherche et d'étude ont été formés au Canada. Plusieurs pays y ont envoyé des stagiaires (Tableau II).

Ces étudiants ont suivi des cours théoriques et pratiques en agriculture, en génie, en médecine, en administration commerciale et publique, en coopération, en *marketing*, etc. . . Le Canada

1. *Affaires Extérieures*, juin-juillet 1957.

**Tableau II**  
**Origine des stagiaires formés au Canada**  
**de 1950 au 31 décembre 1956<sup>1</sup>**

Birmanie.....	20	Pakistan.....	179
Cambodge.....	5	Sarawak.....	1
Ceylan.....	51	Singapour.....	4
Inde.....	211	Thaïlande.....	1
Indonésie.....	93	Viet-Nam.....	54
Laos.....	10		
Malaisie.....	7	Total.....	636

continue d'accueillir des étudiants et il semble que leur nombre s'accroît de plus en plus rapidement. Le Canada occupe d'ailleurs une position assez spéciale à l'égard de ces pays. C'est en effet le seul pays parmi les participants au plan de Colombo qui peut leur apporter une formation technique donnée en français, ce qui pour le Viet-Nam, par exemple, est avantageux.

Le Canada a, d'autre part, envoyé 133 spécialistes de 1950 au milieu de 1957. Ils ont exercé leurs fonctions dans la plupart des pays du plan, notamment la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, Nord-Bornéo, le Pakistan et Singapour. Encore là, le Canada continue à fournir des spécialistes, et le nombre augmente à mesure que les besoins deviennent plus pressants par suite des progrès réalisés grâce au plan.

Il serait inutile de donner la nomenclature complète des domaines où s'exerce l'activité des spécialistes canadiens. Les pays bénéficiaires ont besoin d'à peu près tous les genres d'experts et c'est le manque de spécialistes canadiens qui limite l'effort.

\* \* \*

La contribution financière canadienne s'est accrue au delà des prévisions initiales. On se souvient qu'au début, le Canada s'était engagé à fournir annuellement 25 millions de dollars à titre d'aide financière. La contribution a cependant été majorée tout d'abord à 26.0 millions de dollars en 1955, 34.0 millions en 1956, et enfin à 34.6 millions en 1957<sup>2</sup>.

1. Ibid.

2. Les fonds sont votés par le Parlement canadien pour l'année financière avril-mars.

PARTICIPATION CANADIENNE AU PLAN COLOMBO

Au 31 décembre 1956, le Canada avait fourni une aide financière totale s'élevant à 147.7 millions de dollars. À la fin de l'année financière 1956-1957, ce chiffre était passé à 167.8 millions et au mois d'avril 1958, il atteignait près de 200 millions. Vers quels pays cette aide a-t-elle été dirigée?

Tableau III

Aide financière fournie par le Canada du début du plan de Colombo jusqu'au 31 décembre 1956<sup>1</sup>

(en milliers de dollars)

Birmanie.....	170.5	Malaisie.....	201.0
Cambodge.....	15.0	Pakistan.....	57,155.1
Ceylan.....	10,170.1	Singapour.....	50.0
Inde.....	79,947.9	Total.....	147,710.0
Indonésie.....	0.4		

À l'examen de ces chiffres, on se rend compte que seuls les trois pays membres du Commonwealth qui participaient au plan de Colombo dès son origine, ont reçu une aide canadienne vraiment importante. L'Inde à elle seule a reçu plus de la moitié de l'aide canadienne, et le Pakistan près des deux cinquièmes. On peut être porté à se demander si cet état de chose est dû à la sélection des projets faite par le gouvernement canadien, ou si cela vient de ce que les autres pays membres n'étaient pas prêts à s'engager dans des plans de développement économique de grande envergure.

La contribution canadienne aux plans de développement des pays autres que ceux du Commonwealth est cependant récente, et tout porte à croire que la raison pour laquelle le Canada n'a pas fourni davantage à ces pays, a trait à ce que ceux-ci n'étaient pas prêts à utiliser une aide plus considérable, à cause de leur adhésion tardive au plan. On peut s'attendre à ce que, à l'avenir, ces pays fassent davantage appel au Canada.

Voici comment fut utilisée l'aide financière canadienne de 1950 au 31 décembre 1956<sup>2</sup>.

1. *Affaires Extérieures*, juin-juillet 1957.

2. *Affaires Extérieures*, juin-juillet 1958.

Tableau IV

## Utilisation de l'aide financière canadienne de 1950 à la fin de 1956

(en millions de dollars)

	Inde	Pakistan	Ceylan
Énergie électrique et irrigation.....	43.8	46.5	1.0
Transport.....	27.6	2.7	3.3
Énergie atomique.....	7.9	—	—
Relevé des richesses naturelles.....	0.2	3.1	0.5
Divers <sup>1</sup> .....	0.3	7.8	4.9
Total.....	79.8	60.1	9.7

On remarque que le Canada semble attiré par des projets pour lesquels il possède déjà une certaine expérience. En effet, il participe souvent à des projets destinés à améliorer la production et la transmission d'énergie électrique ou atomique, ou encore à développer les moyens de transport et de communications, et à faire des relevés aériens ou autres afin de prendre connaissance des ressources de ces pays.

Cette participation financière du Canada se fait de deux manières: d'abord sous forme de don de capital, puis par les «fonds de contrepartie». Ce dernier mécanisme demande peut-être quelques explications. Le Canada fait, par exemple, un don de blé au gouvernement de l'Inde. Celui-ci vend le blé et utilise les fonds, qu'il retire de la vente, dans le cadre de son plan de développement; ce sont les fonds de contrepartie.

Certains des projets sont d'une importance majeure pour les pays bénéficiaires. L'installation d'une centrale d'énergie électrique devant servir aussi à l'irrigation, à Mayourakshi (Inde), est un bon exemple. Ce projet permettra de récolter 400,000 tonnes de nourriture, en plus de fournir une quantité considérable d'électricité. Les projets d'Umtru et de Kundah amèneront la fondation de villes et de villages.

Le projet de Warsak, sur la frontière nord-ouest du Pakistan, mérite aussi d'être mentionné. Il fournira une force motrice de 160,000 kw et permettra l'irrigation des terres environnantes.

1. Le poste «divers» comprend du matériel de lutte anti-parasitaire, l'organisation d'une cimenterie au Pakistan, l'aménagement des pêcheries et la construction d'écoles à Ceylan.



PARTICIPATION CANADIENNE AU PLAN COLOMBO

Ce projet est situé dans une région difficile, habitée par diverses tribus qui ne peuvent y tirer leur subsistance. Comme cette région se trouve aussi à la frontière de l'Afghanistan, le Pakistan s'efforce d'améliorer la situation des tribus qui s'y trouvent, car elles pourraient facilement passer sous une domination étrangère.

De tels progrès ont pu être réalisés grâce à une aide financière canadienne, qui ne représente tout de même, au total, qu'un montant d'environ deux dollars par Canadien<sup>1</sup>. Sans doute l'aide financière du Canada se compare-t-elle avantageusement avec celle des autres pays membres. Mais songeons que si le gouvernement canadien désirait accroître sa contribution pour la rendre égale à celle du Royaume-Uni, en pourcentage du produit national de chaque pays, il devrait verser environ 90 millions de dollars chaque année<sup>2</sup>. On sait que le Royaume-Uni rencontre plusieurs difficultés: déséquilibre de la balance des paiements, affaiblissement de la monnaie, diminution des réserves monétaires, etc. Malgré ces obstacles, le Royaume-Uni continue de fournir une somme considérable au plan de Colombo. Si le Royaume-Uni maintient quand même son aide, malgré les difficultés auxquelles il doit faire face, il est certainement possible que le Canada contribue davantage.

On ne peut dire exactement où se place l'aide canadienne par rapport à celle des autres pays. L'absence de concordance des années financières, les taux de change variables avec les années, le manque de statistiques précisés pour certains pays, contribuent à rendre cette comparaison ardue. Mais il est une chose que l'on peut dire en toute certitude, c'est que les États-Unis qui avaient contribué près de 2 milliards de dollars à la fin de 1956, sont le principal fournisseur. Le Royaume-Uni vient au deuxième rang;

1.

	Contribution canadienne totale (en millions de dollars)	Contribution canadienne per capita (en dollars)
1950.....	25.0	1.82
1951.....	25.0	1.78
1952.....	25.0	1.73
1953.....	25.0	1.69
1954.....	25.0	1.64
1955.....	26.0	1.67
1956.....	34.0	2.12

2. «More Aid to Under-Developed Areas?» *International Journal*, été 1955.

il n'existe cependant pas de statistiques permettant d'avoir une idée juste du montant qu'il a fourni, car il faut ajouter à l'aide gouvernementale un flot considérable de capitaux privés anglais qui sont allés vers les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. Le Canada se place au troisième rang, suivi de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, et du Japon qui en 1956 n'en était qu'à sa deuxième contribution annuelle.

Le Canada a fait sa part au plan de Colombo; c'est indéniable. Il a fourni une assistance technique utile aux pays économiquement sous-développés, membres du plan. Les stagiaires formés ici, et les spécialistes canadiens, ont contribué aux progrès déjà réalisés, et surtout assureront la continuation du travail entrepris. Sous le titre de l'aide financière, nous savons ce que le Canada a fait. L'attitude canadienne à l'égard du plan a cependant évolué depuis le début, et présente quelques traits qu'il serait intéressant d'étudier.

\* \* \*

L'importance du plan de Colombo est admise au Canada, et les chefs politiques canadiens ont souvent fait des déclarations à cet effet. Dans une allocution qu'il prononçait à la radio au mois de janvier 1951, M. Diefenbaker disait, parlant du plan de Colombo, que «le Canada devrait contribuer selon ses moyens, et que 50 millions de dollars par année seraient bien placés». De son côté, M. Coldwell déclara en février 1951, qu'il croyait que le plan de Colombo «était le plan le mieux élaboré à être adopté par les pays du Commonwealth»<sup>1</sup>.

Les dirigeants du pays ont montré de façon non équivoque qu'ils étaient en faveur du plan de Colombo en haussant notre contribution initiale. Il y a quelques mois, le Premier Ministre annonçait que le Canada avait l'intention de porter sa contribution au titre d'aide financière à 50 millions de dollars. On peut voir dans le rapport déposé en Chambre, le 18 décembre 1957, que le Canada s'est intéressé dernièrement à plusieurs nouveaux projets.

On a vu que l'aide financière canadienne se fait de deux manières. Les opérations destinées à fournir des fonds de contrepartie posent cependant un problème. À ce titre, le Canada a

1. *Canada and Technical Assistance*. Document de référence, n° 60, O.F.S., Ottawa.

envoyé dans ces pays, du blé, de la farine, du cuivre et de l'aluminium. On peut se demander s'il n'existe pas un danger de perdre des marchés traditionnels à l'occasion de ce genre d'opérations. On peut se demander enfin s'il est sage d'aider des concurrents éventuels qui feront la lutte aux producteurs canadiens d'ici un certain nombre d'années.

Les pays bénéficiaires de dons en disposent à l'intérieur même du pays, en vendant, par exemple, le blé reçu à des distributeurs privés. On ne touche donc pas aux marchés que le Canada occupe. Quant au problème de la concurrence éventuelle de ces pays, il peut se présenter, mais le risque doit être couru. Le Japon a atteint une situation telle qu'il est maintenant en mesure de concurrencer les grandes nations industrielles, à l'égard de certains produits. Il est possible que la même chose se produise dans le cas de l'Inde ou du Pakistan, mais il est difficile, à cause de l'état actuel déplorable de ces pays, et aussi à cause de la continuation de la guerre froide, de les abandonner à leur sort sous le seul prétexte qu'ils pourront porter plus tard leur activité commerciale sur le marché canadien.

D'un point de vue plus immédiat, il faut tout de même considérer que le matériel et l'équipement envoyés dans ces pays sont en majeure partie de fabrication canadienne. Les spécialistes canadiens et les stagiaires formés ici, utilisent de l'équipement qui leur est familier. Si l'on veut que le travail fait par le plan de Colombo continue, à long terme, à bénéficier aux Canadiens, il faut que des courants commerciaux se développent. Ces pays doivent pouvoir acheter ici plus tard, et pour cela ils ont besoin de dollars. Le don ne se poursuivra pas indéfiniment, c'est chose certaine. Pour assurer la continuation des relations commerciales, une fois le plan de Colombo terminé, il faudrait consentir à acheter dans ces pays, et ainsi leur fournir les dollars qui leur permettraient d'acheter ici par la suite. Des accords commerciaux pourraient être conclus, par lesquels le Canada accepterait d'acheter tel produit au Pakistan par exemple, et vice versa. Dans ce cas, le plan de Colombo aurait eu les résultats qu'il devait produire.

Il faut admettre qu'à mesure que l'on avance dans la réalisation du plan, l'aide tend à devenir de moins en moins gratuite.

\* \* \*

Au début, les dons de blé ou de farine ne s'accordaient pas très bien avec les principes du plan de Colombo. L'objectif du plan était de fournir une sorte de levier au niveau de vie de ces pays. Le fait de leur donner de la nourriture n'était pas conciliable avec cette fonction. Un don de blé de 5 millions de dollars à un pays fortement peuplé, tel que l'Inde par exemple, ne représente pas grand'chose, en ce sens que l'année suivante le pays pourrait bien avoir à faire face au même problème. Une assistance technique de 5 millions de dollars destinée à favoriser le développement de l'agriculture, ou de tout autre secteur d'activité, aurait à long terme de meilleurs résultats. Par contre, on ne doit pas s'attendre à ce qu'un pays s'engage dans des plans de développement, s'il ne parvient même pas à assurer la subsistance de ses habitants. Les dons de blé et de farine consentis par le Canada, ont été faits dans un but précis: lutter contre la famine qui menaçait ces pays. Il fallait parer au plus pressé. Lorsque l'opération procurait des fonds au pays bénéficiaire, le Canada a demandé que l'on applique ces fonds aux plans de développement économique.

D'ailleurs l'aide fournie par le Canada n'est pas perdue complètement pour les Canadiens, bien au contraire. Si les dons de blé réussissent à amener ces pays à consommer moins de riz et plus de blé, les producteurs canadiens trouveront là des marchés nouveaux.

Le 8 janvier 1958, on annonçait à la Chambre des Communes que le Canada avait accepté de vendre du blé aux pays membres du plan de Colombo, dont le paiement s'échelonnerait sur une longue période de temps. À cause de mauvaises récoltes, ces pays s'étaient vus dans l'obligation d'importer des quantités supplémentaires de blé, dont une partie venait des États-Unis aux termes de la loi 480<sup>1</sup>. Comme la situation empirait, on prit au Canada la décision de fournir du blé à l'Inde et au Pakistan et de la farine à Ceylan, à même les fonds destinés au plan de Colombo et qui restaient disponibles à ce moment-là. C'est ainsi que l'Inde reçut du blé pour 7 millions de dollars, le Pakistan pour 2 millions de

1. Cette loi 480 permet aux États-Unis d'écouler leurs surplus agricoles, en consentant des modalités spéciales de paiement.

dollars, tandis que Ceylan recevait pour un million de dollars de farine.

Quelque temps après, l'Inde demanda au Canada s'il consentirait à fournir des quantités supplémentaires de blé dont le paiement s'échelonnerait sur une longue période de temps. Un accord fut conclu par lequel le Canada acceptait de fournir à l'Inde 400,000 tonnes de blé, représentant environ 15 millions de boisseaux, dont l'expédition devait être faite durant l'hiver et les premiers mois du printemps. Le paiement de ce blé s'effectuera en sept versements annuels égaux, le premier ayant lieu trois ans après l'envoi du blé. L'intérêt est payable annuellement à un taux égal au coût de l'emprunt par le gouvernement canadien, plus un certain montant pour les frais (le taux d'intérêt ne devant cependant pas dépasser 4½%). Le Pakistan fit plus tard une requête identique, et le Canada répondit que les mêmes conditions pourraient s'appliquer à tous les pays membres du plan de Colombo.

Cette mesure n'est-elle pas faite seulement pour contrecarrer la loi 480 des États-Unis? On serait porté à le croire. Il ne s'agit pas ici de condamner cette mesure. Le Canada a presque toujours observé les règles des organisations dont il fait partie, et parfois il en a subi des effets dommageables, si bien qu'on en est venu parfois à réclamer que le Canada se retire du G.A.T.T. En refusant, par exemple, de se prévaloir de la «clause échappatoire» qui permet d'augmenter les tarifs selon les règles déterminées par le *General Agreement on Tariffs and Trade* (G.A.T.T.), le Canada s'est souvent trouvé défavorisé. Comme d'autres pays ont recours à cette clause à la moindre occasion, il arrive parfois que les produits canadiens ne peuvent concurrencer les produits étrangers sur notre propre marché national. L'inquiétude qui apparaissait petit à petit au Canada devant cette évolution des règles du commerce international s'est dévoilée tout à coup lorsque les États-Unis ont mis en vigueur la loi 480, et s'en servirent pour approvisionner certains pays qui achetaient leur blé auparavant du Canada.

On ne peut blâmer le Canada parce qu'il tente de contrecarrer cette action. Ce qu'il peut y avoir de contestable dans la mesure, c'est le fait de n'accorder ces conditions qu'aux pays membres du plan de Colombo. Ceci peut amener la confusion quant à la nature exacte du plan. Est-ce que cette mesure est prise dans le

cadre du plan de Colombo, ou relève-t-elle d'une décision gouvernementale complètement indépendante du plan? Ces questions devraient être mises au clair afin de dissiper les doutes qui peuvent porter sur ce genre d'opérations. Que l'on consente des conditions favorables à tel ou tel pays, on est parfaitement libre de le faire aussi longtemps que l'on indique clairement à quel titre on le fait.

Ce genre d'opérations laisse entrevoir la possibilité d'exporter vers ces pays, des capitaux privés. Dans la mesure, par exemple, où le gouvernement canadien accepterait d'être payé en monnaie de l'acheteur plutôt qu'en dollars, il pourrait alors vendre ces devises aux intérêts privés qui désirent placer des capitaux dans ce pays. Encore faut-il que de tels intérêts privés se manifestent, ce qui à l'heure actuelle est assez problématique.

\* \* \*

Pour conclure, demandons-nous si le Canada ne devrait pas consentir à accroître sa contribution. Il n'y a pas de doute que la capacité d'absorption de ces pays limite le montant d'aide acceptable, mais ils pourraient s'accommoder d'un montant plus fort que ce qu'ils reçoivent.

D'autre part, le seul fait qu'un pays n'est pas situé dans la région du Sud et du Sud-Est asiatiques doit-il le priver d'aide? Ce n'est un secret pour personne que plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud sont eux aussi économiquement sous-développés. Ne devrait-on pas les aider? Certains croient que le Canada devrait concentrer son aide dans la région de la nouvelle fédération des Antilles britanniques, au lieu de l'étendre à travers le monde. D'autres croient qu'une trop forte concentration serait aussi dommageable qu'une trop grande dispersion. De toute façon, il a été annoncé récemment que le Canada acceptait de fournir une aide financière à la nouvelle fédération des Antilles britanniques, et au Ghana, mais qu'il n'étendrait pas son aide au delà de ces limites, du moins pour le moment.

Encore faudrait-il réconcilier cette politique avec la déclaration faite par le premier ministre le 14 juin dernier où il proposait la mise au point d'une politique commune d'assistance aux pays sous-développés. M. Diefenbaker croit que le Commonwealth a

PARTICIPATION CANADIENNE AU PLAN COLOMBO

un rôle important à jouer dans la lutte contre le communisme à cause de la variété de races qui le composent. La formule à employer est importante certes, mais ce qui importe encore plus, c'est de faire quelque chose pour ces pays, car si on ne leur permet pas de faire un choix, ils devront faire appel au monde communiste pour survivre.

Bernard BONIN,  
*licencié en sciences commerciales*  
(Montréal).